

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TÉLÉPHONE
01 40 63 15 39
TÉLÉCOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

COPIE : M. le Préfet de l'Archipel

Saint-Pierre le 5 janvier 2009

M. le Trésorier Payeur Général
Trésor Public

SAINT-PIERRE

Monsieur le Trésorier Payeur Général,

Le 8 septembre dernier, le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi annonçait par communiqué de presse la reconduction pour l'hiver 2008-2009, du dispositif « Aide à la cuve » réservé aux ménages non-imposables, en le portant à 200 € par ménage.

J'ai été saisie dernièrement par plusieurs de nos concitoyens qui m'ont alerté sur la fait qu'ils ne pouvaient pas bénéficier de cette aide, alors qu'ils ne paient pas d'impôt.

A l'étude de leur dossier, ces personnes sont en fait imposables, mais non-recouvrables, étant sous le seuil de 63 euros d'imposition. Selon ce que j'ai pu constater, la plupart de ces personnes sont imposables pour des sommes très minimes, largement au dessous du seuil des 63 euros.

Alors que nous entrons dans une période de froid pour de longs mois, durant lesquels il faudra inévitablement chauffer les maisons, il serait très regrettable que de nombreux foyers à faibles ressources ne puissent pas bénéficier de cette aide.

Aussi, afin que cette mesure nationale puisse localement remplir pleinement son objectif social, je vous demande de bien vouloir étudier la possibilité de considérer ces personnes non-recouvrables, comme des personnes non-imposables, ce qu'elles sont finalement de fait, puisque les Services Fiscaux les dispensent de payer l'impôt.

Persuadée que vous saurez aborder ce problème avec discernement, je vous prie de croire, Monsieur le Trésorier Payeur Général, en l'expression de ma meilleure considération.



Annick GIRARDIN